



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Théo Vansteenkeste

Nantes, le

NOTE DE PRÉSENTATION

Projet d'arrêté préfectoral autorisant la stérilisation d'œufs de goélands
sur la commune du Croisic pour 2024

La commune du Croisic demande à pouvoir procéder à une opération de stérilisation des œufs de goélands argentés en 2024. Cette opération s'inscrit dans la continuité de celles pratiquées les années précédentes.

L'objectif de l'opération envisagée est de limiter les nuisances :

- en amenant les goélands à se reporter vers des sites de nidification en milieu naturel
- en limitant les comportements agressifs des adultes liés à la protection des poussins et des jeunes.

Conformément à l'article L.411-2 du Code de l'environnement, des dérogations aux interdictions de porter atteinte à une espèce protégée peuvent être octroyées notamment dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques et à condition que la dérogation ne nuise pas à la conservation des populations des espèces concernées.

L'arrêté du 19 décembre 2014 fixe les conditions et les limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de destruction d'œufs de goélands peuvent être accordées en milieu urbain par les préfets.

En application de cet arrêté la demande de dérogation fait l'objet d'un arrêté préfectoral sans consultation préalable du Conseil national de protection de la nature.

Date et lieux de la consultation :

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral autorisant la stérilisation d'œufs de goéland sur la commune du Croisic pour l'année 2024 est mis en consultation du public.

La consultation est ouverte par voie électronique du 20 mars au 4 avril 2024 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne en précisant** « Stérilisation d'œufs de goéland au Croisic » à l'adresse suivante : ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr
- **par courrier** à l'adresse suivante :
Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, environnement
Unité biodiversité,
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.